

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 197

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Houillon

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle. Le III est redondant avec le I de l'article 2, modifié en commission des Lois.